

rappel au Règlement du député de Peace River (M. Baldwin) puisqu'il est vraiment traité par la décision de la présidence mentionnée à la page 10780 du hansard: la question de l'anticipation ne doit pas être confondue avec celle de la priorité; on avait le droit de transférer l'avis de motion présenté au nom du gouvernement aux ordres inscrits au nom du gouvernement et j'aurais maintenant le droit de demander la priorité pour cette motion. C'est pourquoi j'estime très claire la décision prise à ce sujet et c'est pourquoi il n'y a plus grand-chose à dire.

Toute cette affaire n'appellera que quelques mots de ma part, car je ne crois pas que nous devions prendre au sérieux les remarques du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Ce sont deux députés qui, d'après le passage cité par le député de Winnipeg-Nord-Centre, ont voté expressément contre l'invitation faite au président du comité de présenter la motion de celui-ci. En d'autres termes, les deux hon. représentants qui, il y a plusieurs jours, ont jugé nécessaire de voter contre la présentation de la motion, ont maintenant pris la parole pour demander sa mise en délibération.

Une voix: Cela n'est pas vrai.

L'hon. M. Macdonald: J'espère que oui, car je ne fais que répéter ce dont le député de Winnipeg-Nord-Centre nous a donné lecture. Si les députés d'en face insistent, je serais heureux de le relire.

M. Bell: Lisez et relisez.

L'hon. M. Macdonald: Je sais que les députés d'en face ont peur de connaître le fond de la question. Je cite:

L'honorable M. Macdonald propose que le comité fasse rapport des articles 75A, 75B et 75c que le président soit chargé d'obtenir l'adoption de ce rapport.

Telle est la motion qu'on a adoptée. Le député de Winnipeg-Nord-Centre, le député d'Edmonton-Ouest et le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) ont voté contre. Ainsi, ces députés qui, il y a quelques semaines, ne voulaient pas que le rapport soit présenté à la Chambre se plaignent maintenant de ce qu'il n'ait pas été présenté.

Je pense pouvoir dire, au nom des députés de ce côté de la Chambre, qu'ils sont prêts à adopter l'avis de motion que j'ai présenté à ce sujet. Ils conviendront, je pense, bien qu'elle ne soit pas rédigée dans les mêmes termes que la motion que le président du comité avait été

chargé de présenter, qu'elle représente, en fait, une amélioration en raison d'amendements plus précis. En outre, la procédure suggérée maintenant donnera à la Chambre ce qui lui avait manqué jusqu'ici—ce qui, soit dit en passant, avait fait l'objet d'un plaidoyer du député de Winnipeg-Nord-Centre en décembre dernier, lorsqu'il avait proposé que ce genre de changement de procédure ne fasse pas l'objet d'une motion en vue d'adopter un rapport mais d'une motion visant à adopter la rédaction même du changement apporté au Règlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En comité plénier.

L'hon. M. Macdonald: En comité plénier, oui. Cependant, j'aimerais faire remarquer au député qu'en 1965, le premier ministre et le leader de la Chambre de l'époque ayant présenté une motion en vue de modifier le Règlement, il ne trouva rien à redire au fait qu'elle était proposée par un ministre, avec l'Orateur à la présidence. Il y a là un bon précédent pour justifier ce que l'on fait dans le cas présent. J'estime que c'est la manière la plus efficace de traiter cette question et je propose donc que nous passions à la motion.

M. G. H. Aiken (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, j'étais membre de cet infortuné comité chargé de faire rapport. Je n'étais pas présent au moment du vote...

Une voix: C'est honteux!

M. Aiken: ...pour une très bonne raison. Si vous suivez bien l'argument du président du Conseil privé (M. Macdonald), mon absence au moment du vote me laisse libre aujourd'hui de critiquer son geste. Si c'est là son attitude, c'est celle que j'adopterai. Je lui demande où sont ce soir les membres libéraux du comité—les six majoritaires. Où est le président du comité? Je le vois à son siège, mais pourquoi ne propose-t-il pas la motion que ses collègues lui ont demandé de présenter?

• (8.40 p.m.)

On n'a donné à la Chambre aucune raison qui expliquerait pourquoi ce rapport n'a pas été présenté, et pourquoi la motion du président du Conseil privé a eu priorité. Le comité a consacré de longues heures à l'étude de nombreuses autres questions, en plus de la répartition du temps, et tout cela figure au rapport. Quand le moment vint de présenter le rapport, le gouvernement ne s'est intéressé qu'à un article, celui qui a trait à la durée du